



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1989-1990

14 NOVEMBRE 1989

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A LA NECESSITE DE MAINTENIR L'ORGANISATION ET
LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE TELLES
QU'ELLES SONT ACTUELLEMENT FIXEES (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. MONFILS ET CONSORTS

(1) Voir doc. Conseil 88 (1988-1989) n°s 1 et 2.

Remplacer le dernier paragraphe de la proposition de résolution par le texte suivant :

« Affirme la nécessité absolue, pour les Wallons et les Francophones de Bruxelles, de maintenir à la Communauté des pouvoirs et des moyens suffisants et adéquats, sans transfert significatif de ses compétences actuelles vers d'autres pouvoirs. »

Ph. MONFILS.
A. BERTOUILLE.
A. DE DECKER.
J. GOL.
P. HAZETTE.